

---

Lettre du représentant Bô, en mission près l'armée des Ardennes, qui fait part du progrès de la raison dans la ville de Reims et adresse des dons patriotiques, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Jean-Baptiste Bô

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bô Jean-Baptiste. Lettre du représentant Bô, en mission près l'armée des Ardennes, qui fait part du progrès de la raison dans la ville de Reims et adresse des dons patriotiques, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 177-178;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40396\\_t1\\_0177\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40396_t1_0177_0000_16);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

nous, tué 3 généraux à l'affaire d'Hondscoote, et délivré Dunkerque.

On demande l'ordre du jour.

**Levasseur (Sarthe).** J'appuie l'ordre du jour; et je déclare que Houchard ne dit pas la vérité quand il avance avoir tué 3 généraux à Hondscoote. J'étais à cette affaire, et en revenant du combat, je vis Houchard caché derrière une haie. J'avais eu un cheval tué sous moi par un boulet de canon; une balle avait coupé le panache blanc de mon plumeau; un biscaien était venu percer ma selle. Si Houchard avait fait comme moi, la victoire aurait été bien plus considérable. Houchard est traduit au tribunal révolutionnaire, les témoins seront entendus, ils diront la vérité. Je demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

**Les membres du tribunal du district de Compiègne applaudissent au décret du 3 brumaire, qui a foudroyé l'exécrable chicane, en anéantisant tous les avoués.**

Insertion au « Bulletin » (1).

an II, n° 422, p. 324) rendent compte de la lettre de Houchard dans les termes suivants :

#### I.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

La Convention nationale entend la lecture d'une lettre de l'ex-général Houchard.

(Suit un résumé de la lettre de Houchard que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

**LEVASSEUR.** Je demande à relever un fait. Houchard dit qu'il a tué trois généraux à l'affaire d'Hondscoote. Eh bien, cela est faux, car je trouvai Houchard caché derrière une haie pendant cette affaire, à laquelle j'ai eu un cheval tué sous moi d'un boulet de canon, mon panache brisé d'une balle et un biscaien dans la selle de mon cheval. Si Houchard eût suivi mon exemple, la victoire eût été complète. Ainsi, je réclame l'ordre du jour. S'il est innocent, le tribunal révolutionnaire prononcera. (Applaudit.)

L'ordre du jour est adopté.

#### II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

**HOUCHARD, ci-devant général,** détenu à la Conciergerie, écrit à la Convention. Il sollicite le moyen de se justifier. Il demande à jouer, comme Lamarlière, de la faveur de pouvoir faire entendre, par des juges de paix choisis par les représentants du peuple, les témoins qu'il a dans les armées de la République. Dans sa lettre, Houchard rappelle ses services et s'étonne d'avoir été accusé.

On demande l'ordre du jour.

**LEVASSEUR.** J'appuie l'ordre du jour et je déclare à la Convention que Houchard lui en impose, quand il lui dit qu'il tua trois généraux à l'affaire de Hondscoote. J'étais de cette affaire, j'y étais à la tête d'une colonne; mon cheval y fut tué d'un coup de canon; mon panache blanc y fut coupé d'une balle, et une balle de biscaien atteignit la selle de mon cheval. Si Houchard eût été près de moi, comme il le devait, notre victoire eût été plus complète qu'elle ne le fut; mais je le trouvai, à mon retour, couché derrière une haie.

Je demande l'ordre du jour sur ses demandes. Le tribunal révolutionnaire est chargé de le juger, et j'espère qu'il fera son devoir.

La Convention passe à l'ordre du jour.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 210.

Suit la lettre des membres du tribunal du district de Compiègne (1) :

« Législateurs.

« L'Assemblée constituante a réorganisé l'ordre judiciaire et elle a consacré les plus funestes abus. Elle voulait que la justice fût prompte et elle a embarrassé la marche de la procédure. Elle la voulait gratuite et elle a remplacé 20,000 procureurs par 60,000 avoués. O vous, bienfaiteurs de l'humanité, géants républicains, salut! Votre loi du 3 brumaire a foudroyé l'exécrable chicane; elle a rallié la justice à la raison et à la philosophie.

« Courage, intrépides Montagnards, continuez vos glorieux travaux, encore quelques efforts et vous touchez votre but; le bonheur du peuple est affermi. Il repose sur des fondements à jamais inébranlables : la liberté et l'égalité.

Le 22 brumaire de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Les membres du tribunal du district de Compiègne.

« BAUDIN; DELARUE; MORNIER; E.-D. MOÛIT, président; J.-A.-M. DELAVALLÉE, commissaire national; THIRIAL, greffier; POULAIN. »

**Le représentant du peuple Bo écrit de Reims, le 23 brumaire, que les cloches de cette ville s'acheminent pour Metz et vont se changer en bouches à feu. Toute l'argenterie des églises se ramasse, et va prendre des formes plus républicaines à la maison de la Monnaie. Environ 300 milliers de fer, détachés de la seule église ci-devant cathédrale, se rendent aux ateliers de Paris, pour être transformés en fusils. Les fourrages destinés aux armées, qui s'avaient journellement dans de mauvais magasins, sont logés majestueusement dans la cathédrale; deux autres églises servent de manège.**

**Le même représentant envoie un panier contenant 51 marcs 5 onces 1 gros d'argenterie de luxe, et 7,259 liv. 10 s. en argent, à face royale, donnés à la patrie, savoir : 99 livres par le citoyen Martin, lieutenant-colonel du 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval; 20 liv. 10 s. par le citoyen Gasnier, commissaire des guerres à Reims, et le surplus, par le citoyen Pinon, tanneur dans la même ville, avec un bon pour 10,000 livres de cuirs à prendre chez lui.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de Bo, représentant du peuple près l'armée des Ardennes (3) :

*Le représentant du peuple près l'armée des Ardennes, à la Convention nationale.*

« Reims, ce 23 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens mes collègues,

« Vous apprendrez avec intérêt les progrès de la raison dans la ville de Reims. Le patrio-

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 210.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 737.

tisme, endormi depuis quelque temps, se réveille, le fanatisme est expirant. Les cloches, jusqu'ici respectées malgré leurs sons discordants, sont à bas de leurs observatoires, s'acheminent pour Metz, et vont se changer en boucliers à feu. Toute l'argenterie des églises, sans exception, se ramasse chaque jour, et va prendre des formes plus républicaines à la maison de la Monnaie; des ustensiles de bois ou de verre doivent suffire aux cérémonies religieuses. Environ 300 milliers de fer détachés de la seule église, ci-devant cathédrale, se rendent aux ateliers de Paris pour se transformer en fusils. Les fourrages destinés à nos armées qui s'avaient journellement dans des mauvais magasins, sont logés majestueusement dans la cathédrale; deux autres églises servent de manège ou d'écurie; tout s'utilise ainsi pour le bien public et le peuple applaudit à ces mesures républicaines.

« Que la Convention nationale ne perde pas de vue les subsistances; qu'elle se fasse rendre compte journellement des mesures que prend le ministre de l'intérieur pour alimenter les départements vraiment nécessaires, et nos ennemis n'ont plus d'armes dangereuses à opposer à notre Révolution.

« Je vous adresse, citoyens mes collègues, un panier contenant 51 mares 5 onces 1 gros d'argenterie de luxe, et 7,259 livres 10 sols en argent (1), monnaie à face royale; le bordereau ci-joint vous expliquera d'où ils proviennent; veuillez bien faire mention honorable des citoyens qui concourent à cette offrande. L'argenterie qui va vous arriver des églises des départements des Ardennes et de la Marne sera immense, et je ne doute pas que les offrandes particulières ne se multiplient chaque jour par l'amour de la patrie enflamme des cœurs jusqu'ici apathiques. J'excite de tout mon pouvoir leur énergie naissante et je rends compte au comité de Salut public des mesures que je prends pour comprimer les gens suspects et assurer l'ordre et l'activité dans les administrations.

« Salut et fraternité.

« Bo. »

*Copie de l'offrande faite à la République par le citoyen Pinon, dont l'original demeure entre les mains de Bo, représentant du peuple à l'armée des Ardennes (2).*

*Au Président de la Convention nationale.*

« Citoyen représentant,

« Je profite avec la plus grande joie du moment où tu séjournes à Reims pour te prier d'accepter toute mon argenterie, l'argent que je possède que je te remets; un bon républicain n'a pas besoin de ce métal; je te donne en même temps un bon de 10,000 livres sur moi pour prendre et faire enlever des cuirs pour chauffer nos braves défenseurs. Veuille mon exemple

(1) Ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre par le bordereau, Bo a commis une erreur d'addition, car le total des espèces monnayées s'élève, en réalité, à 7,370 liv. 10 s.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 737.

se propager dans tous les cœurs des bons républicains.

« Salut et fraternité.

« PINON, marchand tanneur à Reims.

« 20 brumaire, 2<sup>e</sup> année républicaine.

*Bon pour la République française, d'enlever chez le républicain Pinon, tanneur, pour 10,000 livres de cuirs qu'il donne à la nation.*

*Le 20 brumaire, 2<sup>e</sup> année républicaine.*

PINON.

*Certifié conforme à l'original que j'ai entre les mains.*

Bo.

*Bordereau des effets emballés dans un panier d'osier et adressés à la Convention nationale, par Bo, représentant du peuple à l'armée des Ardennes (1).*

Trente-trois mares une once un gros d'argenterie, sept mille cent quarante livres en écus de six livres à face royale.

Dix-huit mares quatre onces d'argenterie, cent onze livres d'argent monnaie, offerts à la nation par le citoyen Pinon, tanneur à Reims, avec un bon de dix mille livres, valeur en cuirs.

Quatre-vingt dix-neuf livres en écus de six livres à face royale, offerts par le citoyen Watrin, lieutenant-colonel du 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

Vingt livres dix sols en monnaie d'argent, offerts à la nation par le citoyen Gasnier, commissaire des guerres à Reims.

Reims, ce 22 brumaire, 2<sup>e</sup> année de la République une et indivisible.

*Le représentant du peuple aux armées des Ardennes,*

Bo.

**Le citoyen Hubert, ancien tailleur, offre d'échanger contre des assignats 8,517 livres en argent et 4,992 livres en or.**

**Insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit l'offre du citoyen Hubert (3) :*

« Citoyen Président de la Convention nationale,

« Le citoyen Jean-Joseph Hubert, ancien tailleur, demeurant rue des Grands-Augustins, n<sup>o</sup> 15, section de Marat, dite de Marseille, âgé de 58 ans, paralytique, déclare avoir en argent la somme de..... 8.517 liv.

« Plus en or..... 4.992 liv.

« Ce qui fait au total celle de... 13.509 liv.

qu'il offre d'échanger contre des assignats républicains.

« Salut et fraternité.

« HUBERT.

« Ce 24 brumaire, 25<sup>e</sup> année de la République française. »

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 737.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 211.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.